

Product information es 1

Use

Liquid, silicone-free defoamer.
The application of **es 1** is quite manifold and ranges from waste water treatment over the metal processing industry to the food industry.

Features

es 1 is a liquid, silicone-free formulation with highly foam depressant properties, both in a cold and warm state. The product does not have any disruptive impact on subsequent processes, such as powder coating, painting, galvanisation or hardening.

Appearance: clear light yellow liquid
Refractive index: 1,43 – 1,44
Density: 0,93 - 0,99 g/ml

These data are to be seen as typical values and should not be considered as specifications.

Dosing

The dosing of **es 1** should be performed at a site with effective turbulence to assure an optimal blending with the cleaning solution. The application concentration typically is between 0.02 and 0.1 %.

Handling precautions

Wear suitable protective gloves and safety goggles. In case of contact immediately flush with plenty of water. After eye contact seek medical advice.

In case of spillage, absorb with sand or other absorbent materials and sweep up. Then flush the area with water.

Before use review the Material Safety Data Sheet for additional information.

Important Information

Every chemical product will be delivered with a Material Safety Data Sheet. Material Safety Data Sheets contain health and safety information relevant for your development of appropriate product handling procedures to protect your employees and customers. Our Material Safety Data Sheets should be read and understood by all of your supervisory

personal and employees before using our products in your facilities.

Shelf life

1 year in originally sealed containers.
3 months in opened containers.
Storage conditions: cool (5°C – 20°C), frost-free, dark and dry.

Packaging

1kg, 10kg and 30kg jerry cans.

All statements, information and data presented herein are believed to be accurate and reliable but are not to be taken as a guarantee, express warranty or implied warranty of merchantability of fitness for a particular purpose, or representation, express or implied, for which seller assumes legal responsibility, and they are offered solely for your consideration, investigation and verification. Statements or suggestions concerning possible use of this product are made without representation or warranty that any such use is free of patent infringement and are not recommendations to infringe any patent.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 22.01.2018

es 1

Numéro de version : 1.0

Page : 1/11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** es 1
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Utilisation de la substance / de la préparation:**
Antimousses
Antimousses liquides, sans silicium
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur / Fournisseur:**
gwk Gesellschaft Wärme Kältetechnik mbH
Scherl 10
D-58540 Meinerzhagen

Website: www.gwk.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Emergency Call: Poison Control Center Berlin
Emergency service - Phone: +49 (0) 30 30686700

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS05



GHS09

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Nom du produit: es 1

(suite de la page 1)

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
éther d'éthylèneglycol et de monobutyl, fabrication de, sous-produits de composés de l'ion ammonium quaternaire, bis(alkyl de suif hydrogéné)diméthyles, chlorures
- **Mentions de danger**
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Conseils de prudence**
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description:** Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux.

· **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 61789-80-8 EINECS: 263-090-2 Reg.nr.: 01-2119533058-42-XXXX	composés de l'ion ammonium quaternaire, bis(alkyl de suif hydrogéné)diméthyles, chlorures Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	2,5 - 10%
CAS: 97338-06-2 Numéro CE: 306-600-1	(2-hydroxyethyl)methylbis[2-(oleoyloxy)ethyl]ammonium methyl sulphate Skin Irrit. 2, H315	2,5 - 10%
CAS: 161907-77-3 Numéro CE: 310-287-7 Reg.nr.: 01-2119475115-41-xxxx	éther d'éthylèneglycol et de monobutyl, fabrication de, sous-produits de Eye Dam. 1, H318	2,5 - 10%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Numéro index: 603-117-00-0 Reg.nr.: 01-2119457558-25-XXXX	2-propanol Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	2,5 - 10%

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Indications générales:** Amener les personnes à l'air frais.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Nom du produit: es 1

(suite de la page 2)

- **Après inhalation:**
Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau:**
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- **Après contact avec les yeux:**
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- **Après ingestion:**
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
Dioxyde de carbone (CO₂), poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Monoxyde de carbone (CO) et dioxyde de carbone (CO₂)
Oxydes nitriques (NOx)
Oxydes de soufre (SOx)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Autres indications**
Refroidir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau.
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Veiller à une aération suffisante.
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas envoyer dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Éviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Assurer une aération suffisante.
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, terres de diatomée, neutralisant d'acide, liant universel).

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Nom du produit: es 1

(suite de la page 3)

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

Conformément aux instructions, éliminer le matériel rassemblé.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter le dégagement d'aérosols.

Équipement personnel de protection d'usage

Ne pas respirer la vapeur/l'aérosol.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

S'assurer que toutes les limites applicables au poste de travail sont respectées.

· **Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures pour éviter une charge électrostatique.

Dégagement possible de mélanges inflammables dans l'air en cas de réchauffement au - dessus du point d'inflammation et / ou de pulvérisation ou d'atomisation.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

· **Stockage :**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Stockage conformément aux prescriptions légales.

Prévoir des sols étanches et résistant aux solvants

Empêcher de façon sûre l'introduction dans le sol.

Conserver dans le récipient d'origine.

· **Indications concernant le stockage commun :**

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Ne pas conserver avec les fortes agents d'oxydation.

Ne pas stocker avec des acides fortes.

· **Autres indications sur les conditions de stockage :**

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger contre le gel.

Stocker à température ambiante.

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

67-63-0 2-propanol

VME (France) Valeur momentanée: 980 mg/m³, 400 ppm

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Nom du produit: es 1

(suite de la page 4)

· **DNEL**

67-63-0 2-propanol

Oral	DNEL long-term exposure - systemic effects	26 mg/kg bw/d (general population)
Dermique	DNEL long-term exposure - systemic effects	319 mg/kg bw/d (general population) 888 mg/kg bw/d (worker)
Inhalatoire	DNEL long-term exposure - systemic effects	89 mg/m ³ (general population) 500 mg/m ³ (worker)

· **PNEC**

67-63-0 2-propanol

PNEC	140,9 mg/l (aqua (freshwater)) 140,9 mg/l (aqua (intermittent releases)) 140,9 mg/l (aqua (marine water)) 552 mg/kg (sediment (freshwater)) 552 mg/kg (sediment (marine water)) 28 mg/kg (soil) 2251 mg/l (STP)
------	---

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Equipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection préventive de la peau par un onguent.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Prévoir un lavabo sur le lieu de travail.

· **Protection respiratoire:** Protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

· **Filtre recommandé pour une utilisation momentanée :** Filtre combiné A-P2

· **Protection des mains :**

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente non il s'agit d'une substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:**

Butylcaoutchouc

Gants en caoutchouc nitrile

· **Protection des yeux :** Lunettes de protection hermétiques

· **Protection du corps :**

Vêtement de protection résistant aux solvants

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Nom du produit: es 1

(suite de la page 5)

· **Limitation et contrôle de l'exposition environnementale**

Ne pas envoyer dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales.**

· **Aspect:**

Forme:	liquide
Couleur:	jaune clair
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	non déterminé

· **valeur du pH à 20°C:** 6,1

· **Modification d'état**

Point de fusion/point de congélation:	non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé

· **Point d'éclair:** 60,5°C

· **Inflammabilité (solide, gaz):** non applicable

· **Température d'inflammation:** non déterminé

· **Température de décomposition:** Non déterminé.

· **Auto-inflammabilité:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs gaz-air peuvent se former.

· **Limites d'explosivité:**

inférieure:	Non déterminé.
supérieure:	Non déterminé.

· **Propriétés comburantes** non déterminé

· **Pression de vapeur:** Non déterminé.

· **Densité à 20°C:** 0,93 - 0,99g/cm³

· **Densité en vrac:** non applicable

· **Densité relative.** Non déterminé.

· **Densité de vapeur (AIR = 1):** Non déterminé.

· **Vitesse d'évaporation.** Non déterminé.

· **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:**

entièrement miscible

· **Coefficient de partage (n-octanol/eau) :** Non déterminé.

· **Viscosité :**

dynamique :	non déterminé
cinématique :	non déterminé

· **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Nom du produit: es 1

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
Protéger contre le gel.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:**
Agents puissants d'oxydation
Acides fortes
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Monoxyde de carbone (CO) et dioxyde de carbone (CO₂)
Oxydes nitriques (NOx)
Oxydes de soufre (SOx)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

57-55-6 propane-1,2-diol

Oral	LD50	> 5000 mg/kg (rat)
------	------	--------------------

61789-80-8 composés de l'ion ammonium quaternaire, bis(alkyl de sulfure hydrogéné)diméthyles, chlorures

Oral	LD50	> 2000 mg/kg (rat)
------	------	--------------------

67-63-0 2-propanol

Oral	LD50	4570 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	13400 mg/kg (rabbit)
Inhalatoire	LC50/4 h	30 mg/l (rat)

- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **des yeux :**
Provoque des lésions oculaires graves.
- **Sensibilisation :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
Basé sur des informations actuellement connues pas d'effets CMR.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Nom du produit: es 1

(suite de la page 7)

· **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique :**

57-55-6 propane-1,2-diol

EC50/48 h > 10000 mg/l (daphnia)

LC100/96 h 55770 mg/l (tête de boule (Pimephales promelas))

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques :**
- **Remarque :** Toxique chez les poissons.
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :**
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Catégorie de pollution des eaux 2 (Auto-Classification): polluant
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Code déchet:** Conformément aux prescriptions légales.
- **Catalogue européen des déchets:**
L'attribution du code de déchets selon le catalogue européen des déchets dépend de la source ou du processus de production.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU**

· **ADR, IMDG, IATA**

UN3082

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· **ADR**

UN3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(composés de l'ion ammonium quaternaire, bis(alkyl de suif hydrogéné)diméthyles, chlorures)

· **IMDG**



ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS
SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Quaternary ammonium compounds, bis(hydrogenated tallow alkyl))

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Nom du produit: es 1

(suite de la page 8)

· · IATA	dimethyl, chlorides), MARINE POLLUTANT ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Quaternary ammonium compounds, bis(hydrogenated tallow alkyl) dimethyl, chlorides)
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR	
	
· Classe · Étiquette	9 (M6) Matières et objets dangereux divers. 9
· IMDG, IATA	
	
· Class · Label	9 Matières et objets dangereux divers. 9
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	III
· 14.5 Dangers pour l'environnement: · Polluant marin:	OUI Signe conventionnel (poisson et arbre)
· Marquage spécial (ADR): · Marquage spécial (IATA):	Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre)
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Indice Kemler: · No EMS: · Stowage Category	Attention: Matières et objets dangereux divers. 90 F-A,S-F A
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	Expédition postale interdite ou restreindue. Respectez les régulations spéciales de la poste.
· ADR · Quantités limitées (LQ): · Quantités exceptées (EQ)	5L Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport: · Code de restriction en tunnels:	3 E
· "Règlement type" de l'ONU:	UN3082, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Nom du produit: es 1

(suite de la page 9)

(composés de l'ion ammonium quaternaire, bis(alkyl de
sulf hydrogéné)diméthyles, chlorures), 9, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- Directive 2012/18/UE
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 200 t
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 500 t
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
- **Prescriptions nationales :**
- **Indications sur les restrictions de travail :** Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.
- **Règlement en cas d'incident :** Directive 96/82/CE ne s'applique pas.
- **Classe de pollution des eaux :** Classe de danger pour l'eau 2 (Auto-Classification) : polluant
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**
- **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**
Ce mélange ne contient pas de substances, qui sont incluses dans la liste candidate à l'autorisation éventuelle.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
Cette/ces phrase(s) R est/sont assigné(s) au(x) composant(s) et ne représente(nt) pas nécessairement la classification de la préparation.
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves. H319
Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut
provoquer somnolence ou vertiges. H400 Très
toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Acronymes et abréviations:**
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Nom du produit: es 1

(suite de la page 10)

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

FR